

Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, du 19 novembre 1976

RS 0.747.331.53; RO 1988 1615

I

Champ d'application de la convention le 10 février 2005, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Albanie	7 juin	2004 A	1 ^{er} octobre	2004
Algérie	4 août	2004 A	1 ^{er} décembre	2004
Australie	20 février	1991 A	1 ^{er} juin	1991
Azerbaïdjan	16 juillet	2004 A	1 ^{er} novembre	2004
Barbade	6 mai	1994 A	1 ^{er} septembre	1994
Chine				
Hong Kong* a	5 juin	1997	1 ^{er} juillet	1997
Congo (Brazzaville)	7 septembre	2004 A	1 ^{er} janvier	2005
Croatie	2 mars	1993 A	1 ^{er} juin	1993
Dominique	31 août	2001 A	4 décembre	2001
Emirats arabes unis	19 novembre	1997 A	1 ^{er} mars	1998
Estonie	23 octobre	2002 A	1 ^{er} février	2003
Géorgie	20 février	1996 A	1 ^{er} juin	1996
Grèce	3 juillet	1991 A	1 ^{er} novembre	1991
Guinée équatoriale	24 avril	1996 A	1 ^{er} août	1996
Guyana	10 décembre	1997 A	1 ^{er} avril	1998
Iles Marshall	29 novembre	1994 A	1 ^{er} mars	1995
Inde	20 août	2002 A	1 ^{er} décembre	2002
Irlande*	24 février	1998 A	1 ^{er} juin	1998
Lettonie	13 juillet	1999 A	1 ^{er} novembre	1999
Maurice	17 décembre	2002 A	1 ^{er} avril	2003
Mexique	13 mai	1994 A	1 ^{er} septembre	1994
Nigéria	24 février	2004 A	1 ^{er} juin	2004
Norvège* 2	30 mars	1984	1 ^{er} décembre	1986
Nouvelle-Zélande	14 février	1994 A	1 ^{er} juin	1994
Sainte-Lucie	20 mai	2004 A	1 ^{er} septembre	2004
Samoa	18 mai	2004 A	1 ^{er} septembre	2004
Sierra Leone	26 juillet	2001 A	1 ^{er} novembre	2001
Tonga	18 septembre	2003 A	1 ^{er} janvier	2004

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 1628 et 1990 1564.

² Nouvelle publication afin de mentionner une déclaration.

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Trinité-et-Tobago	6 mars	2000 A	1 ^{er} juillet	2000
Turquie	6 mars	1998 A	1 ^{er} juillet	1998
Vanuatu	14 septembre	1992 A	1 ^{er} janvier	1993

* Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation maritime internationale (OMI): <http://www.imo.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Du 1^{er} décembre 1986 au 30 juin 1997, la Convention était applicable à Hong Kong sur la base d'une déclaration d'extension territoriale du Royaume-Uni. A partir du 1^{er} juillet 1997, Hong Kong est devenue une Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine. En vertu de la déclaration chinoise du 5 juin 1997, la Convention est également applicable à la RAS Hong Kong à partir du 1^{er} juillet 1997.

II

Retrait d'Etats parties

Etats	Dénonciation		Avec effet le	
Allemagne	18 octobre	2000	13 mai	2004
Danemark	25 mars	2004	1 ^{er} avril	2005
Finlande	15 septembre	2000	13 mai	2004
Royaume-Uni et tous les territoires sous la souveraineté territoriale du Royaume-Uni	17 juillet	1998	13 mai	2004
Suède	22 juillet	2004	1 ^{er} août	2005